

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2021 à 20h30

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, à 20 H 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Mme HELBERT Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : HELBERT Marie-Claude, CHAUVIN Christophe, HOUDU Philippe, BOURDAIS Sébastien, MASSON Florian, DUPUY Julien, GEORGET Yoann, BOISBOUVIER Nadine, COTTIER Bruno, TRILLOT Claude, RUAULT Simone, NOUET Cécile, LECOCQ Marie-Claire.

Absent(s) excusé(s) : COLLET Nathalie **POUVOIR** : MASSON Florian

Etait absent : /

Secrétaire de séance : MASSON Florian

Approbation de la réunion du 14 avril 2021

Décisions modificatives

Au vu des travaux supplémentaires « eaux pluviales » par l'entreprise Eurovia il est nécessaire de réaliser une décision modificative :

Programme 180 C/21538 + 5 000 €

Programme 200 C/2315- 5 000 €

Suite à la pose de cavurnes, il est nécessaire de réaliser une décision modificative pour régler la facture à l'entreprise Normand.

Programme 102 C/2312+ 2 000 €

Programme 200 C/2315- 2 000 €

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal les décisions modificatives :

Programme 180 C/21538 + 5 000 €

Programme 102 C/2312+ 2 000 €

Programme 200 C/2315- 7 000 €

Avenant entreprise HERVÉ voirie lotissement

Suite aux travaux supplémentaires sur la voirie dans le lotissement, un devis supplémentaire de a été établi par l'entreprise HERVÉ. Le montant du devis des travaux est de 3 059.80 € HT soit 3 671.76€ TTC.

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

le devis d'un montant de 3 059.80 € HT soit 3 671.76 € TTC,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Voirie 2021, convention groupement de commandes – travaux de voirie

Dans le cadre de la compétence voirie de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez, un groupement de commandes en vue d'assurer les travaux de voirie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a été constitué en 2017 en vue des travaux de voirie. Le groupement de commandes qui a été organisé pour 2017 à 2021 est arrivé à son terme.

Pour information : entreprises retenues par le groupement de commande de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez :

Lot 1 : Travaux enduits d'usure : CHAPRON 3 991.55 € HT

Lot 2 : Travaux enrobés : PIGEON TP 20 247.00 € HT

En conséquence, Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de participer à ce nouveau groupement de commande,

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la convention de groupement de commande travaux de voirie 2021-2024
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie.

Devis couverture Église

En 2019, un devis a été demandé à l'entreprise PESCHE pour une réparation de la couverture de l'église. Depuis cette date l'entreprise n'ai pas venu réaliser les travaux.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Couverture LEROY, le montant du devis est de 1 260.00 € HT soit 1 512.00 € TTC.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de confier la réalisation des travaux à l'entreprise Couverture LEROY,

Après délibération, est à l'unanimité, le Conseil Municipal

le devis d'un montant de 1 260.00 € HT soit 1 512.00 € TTC,

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Demande subvention Plan de relance investissement communal auprès de la Région Pays de la Loire pour l'aménagement du bourg

Suite à une réflexion sur un aménagement du centre bourg le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux d'aménagement des rues du Calvaire, d'Anjou et la Place de l'Église.

Le Montant estimatif du projet est arrêté à la somme de 435 487.50 € HT

Le Conseil Municipal adopte ce projet et arrête le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
montant HT			
maitrise d'œuvre / URBATERRA	19 800.00 €	DETR	60 000.00 €
travaux voirie + sécurité	414 837.50 €	Région	75 000.00 €
relevé topo	850.00 €	Amende de police	10 000.00 €
		Autofinancement	290 487.50 €
TOTAL	435 487.50 €	TOTAL	435 487.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité
ce projet,
la Région des Pays de la Loire dans le cadre de la relance investissement
communal,
Mme le Maire à déposer un dossier de de demande de subvention au titre du Plan
de relance investissement communal auprès de la Région Pays de la Loire,
Mme le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

Demande subvention « produit des amendes de police » du conseil départemental de la Mayenne pour l'aménagement du bourg

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police en matière de sécurité routière une aide pour l'aménagement du centre bourg.

Suite à une réflexion sur un aménagement du centre bourg le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux d'aménagement des rues du Calvaire, d'Anjou et la Place de l'Église.

Le Montant estimatif du projet est arrêté à la somme de 435 487.50 € HT

Le Conseil Municipal adopte ce projet et arrête le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
montant HT			
maitrise d'œuvre / URBATERRA	19 800.00 €	DETR	60 000.00 €
travaux voirie + sécurité	414 837.50 €	Région	75 000.00 €
relevé topo	850.00 €	Amende de police	10 000.00 €
		Autofinancement	290 487.50 €
TOTAL	435 487.50 €	TOTAL	435 487.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité
ce projet,
et Mme le Maire à déposer un dossier de de demande de
subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre « produit des amendes de
police »,
Mme le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

Demande subvention « plan Mayenne Relance » conseil départemental de la Mayenne

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires. Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 9 954 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HTT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées au 1er juillet 2021.

Estimation détaillée des projets et Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
montant HT			
Travaux accessibilité de la cantine	10 349.56 €	Département (Mayenne Relance)	9 954.00 €
Pose mains courante	3 603.90 €	Fonds propres de la commune	3 999.56 €
TOTAL	13 953.46 €	TOTAL	13 953.46 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité
et Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Mayenne dans le cadre « plan Mayenne Relance »,
Mme le Maire à signer toutes les pièces inhérentes au présent dossier.

Permis BE employé communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir demandé des devis pour le permis BE (permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kg sans dépasser 3 500 kg si la somme des PTAC de l'ensemble (voiture + remorque) dépasse 4 250 kg).

N'ayant aucun devis reçu, le point est reporté au prochain conseil municipal.

Tarifs Location tables et bancs, terre végétale, bois, pierres, location salle cantine, vaisselle cassée ou perdue, concessions cimetière.

Pour rappel délibération 2020 06 02 en date du 11 juin 2020.

Concessions cimetière : Tarif en vigueur depuis le 01/09/2009

- Concession trentenaire : 60 € les 2 m² (30 € le m²)
- Cavurne pour 30 ans : 150 €

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs.

Location salle de la cantine :

Tarif en vigueur depuis le 2012 complété en 2015 pour vaisselle cassée

- 85 € période été pour une journée ou soirée + 45 € jour supplémentaire d'utilisation de la salle
- 115 € période hiver + 65 € jour supplémentaire

Vaisselle cassée ou perdue : 1.50 € l'assiette, 1 € le verre, 1 € le couvert

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs de location de la salle de la cantine de la vaisselle cassée ou perdue.

Location tables et bancs :

- Forfait minimum de 15€ pour 3 ensembles tables+2bancs
- 3€ supplémentaire par ensemble table + 2bancs

Terre végétale : Tarif depuis 2005

- 2 € le m³ pour les habitants de la commune

- 4 € le m³ personnes hors commune

Vente du bois : 15€ le stère

Vente de pierre : 15€ le m³

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas modifier les tarifs Location tables et bancs, terre végétale, bois, pierres, location salle cantine, vaisselle cassée ou perdue, concessions cimetière.

Tableau Elections Départementales et Régionales

Permanences du bureau de vote

Ouverture de 8 heures à 18 heures.

Présidente : Mme HELBERT Marie-Claude

Secrétaire : Mme NOUET Cécile

DIMANCHE 20 JUIN 2021

DEPARTEMENTALES

8h-10h30	Mme HELBERT Marie-Claude Mme LECOCQ Marie-Claire
10h30-13h	Mme HELBERT Marie-Claude Mme RUAULT Simone
13h-15h30	Mme HELBERT Marie-Claude M. DUPUY Julien
15h30-18h	Mme HELBERT Marie-Claude M. COTTIER Bruno

RÉGIONALES

8h-10h30	M. BOURDAIS Sébastien Mme BOISBOUVIER Nadine
10h30-13h	M. BOURDAIS Sébastien M. GEORGET Yoann
13h-15h30	Mme NOUET Cécile M. MASSON Florian
15h30-18h	M. HOUDU Philippe Mme NOUET Cécile

DIMANCHE 27 JUIN 2021

DEPARTEMENTALES

8h-10h30	M. CHAUVIN Christophe M. DUPUY Julien
10h30-13h	M. HOUDU Philippe M. MASSON Florian
13h-15h30	Mme HELBERT Marie-Claude Mme BOISBOUVIER Nadine
15h30-18h	M. CHAUVIN Christophe M. TRILLOT Claude

RÉGIONALES

8h-10h30	Mme HELBERT Marie-Claude M. COTTIER Bruno
10h30-13h	M. CHAUVIN Christophe M. TRILLOT Claude
13h-15h30	M. HOUDU Philippe Mme BOURDAIS Sébastien
15h30-18h	Mme HELBERT Marie-Claude Mme NOUET Cécile

Questions diverses ou imprévues

Sinistre dégâts des eaux salles des sports 29/11/2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que suite au sinistre de la salle des sports, dégâts des eaux le 29 novembre 2020, l'assurance a remboursé la commune des différents travaux, un chèque de 2 185.20 € a été reçu en mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CHARGE Madame le Maire d'émettre un titre de recette de 2 185.20 €

Fédération pour l'Environnement en Mayenne

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un courrier de la Fédération pour l'Environnement en Mayenne a été reçu en mairie. Cette association souhaite rendre hommage à M. BADIER Albert lors d'une réunion qui aura lieu le 13 novembre 2021.

La Fédération pour l'Environnement en Mayenne, demande si la commune souhaite mettre à disposition une salle et définir un emplacement pour une plantation d'un arbre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner suite à cette demande.

Après délibération, un courrier sera envoyé à l'association pour indiquer que la commune peut mettre à disposition de la salle des sports sous réserve du contexte sanitaire au 01^{er} novembre 2021.

Pour la plantation d'un arbre sur la commune, le Conseil Municipal n'est pas favorable.

A la prochaine réunion du conseil municipal, les conseillers se rendront sur place dès 20h.

Une demande de devis pour la mise en place de ralentisseur va être faite.

Les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 citées en référence ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été valorisé depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2020 à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à des 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visant l'église à des périodes rapprochées.

Les conseils municipaux peuvent revaloriser ces indemnités dans la limite de ces plafonds.

Pour rappel, Madame GUERIN Sylvie domiciliée au 2 rue des Vignes à Ruillé Froid Fonds assure cette fonction.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer l'indemnité de gardiennage de l'église à Mme GUERIN Sylvie selon le plafond indemnitaire prévue dans la circulaire du 5 avril 2017, soit **479.86 € annuel**.
- **DÉCIDE** que l'indemnité lui sera versée trimestriellement
 - **1^{er} trimestre : 119.97 €**
 - **2^{ème} trimestre : 119.97 €**
 - **3^{ème} trimestre : 119.97 €**
 - **4^{ème} trimestre : 119.95 €**

Voir pour une visite du bâtiment pour éventuellement supprimer les réserves.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une documentation reçue du cabinet Thellier, architecte.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h30.